

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 18/12/2014

Réception par le Prefet : 19/12/2014

Publication : 22/12/2014



Conseil Général Haut-Rhin

Communication
à la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS

Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

CP 2014-12-18-1

Séance du jeudi 18 décembre 2014

ÉTAT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DU DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN POUR L'ANNÉE 2014

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la participation des habitants et des usagers à la vie des services publics et aux commissions consultatives des services publics locaux,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le procès-verbal de la réunion annuelle de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Département du Haut-Rhin du 3 novembre 2014,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

➤ donne acte au Président de la communication relative aux travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Département du Haut-Rhin pour l'année 2014.

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER